



Prix international d'orgue Boëllmann-Gigout

Strasbourg 23-24 novembre 2019

Improvisation 3000€

Interprétation 3000€



Renseignements et inscriptions

Conservatoire

Cité de la musique et de la danse

1 place Dauphine

67076 Strasbourg

+33 (0)3 68 98 60 92

conservatoire@strasbourg.eu

Finale publique

Dimanche 24 novembre 2019 à 15h

Église protestante

Saint-Pierre-le-Jeune

Place Saint-Pierre-le-Jeune

(près Sofitel)

Strasbourg

Le Prix Boëllmann-Gigout

Marie-Louise Boëllmann-Gigout 1891-1977

Marie-Louise Boëllmann-Gigout était la fille de l'Alsacien Léon Boëllmann, compositeur de la célèbre *Suite Gothique pour orgue*, qui avait épousé Mademoiselle Lefebvre, petite fille de Niedermeyer. À l'âge de six ans, orpheline de père et de mère, elle fut recueillie par son grand-oncle Eugène Gigout, organiste de Saint-Augustin et professeur au Conservatoire de Paris, qui fut pour elle un père et un maître.

Elle était non seulement musicienne, mais elle avait aussi une véritable vocation de pédagogue, enseignant l'orgue et le piano. Marie-Louise Boëllmann avait l'autorité naturelle, le rayonnement chaleureux et un cœur immense. Elle était pleine d'esprit et extraordinairement attentive aux besoins les plus divers de ses élèves, de ses amis. On ne peut compter les éminents services qu'elle a rendus aux uns et aux autres.

Marie-Louise Boëllmann-Gigout avait secondé René Nicoly lors de la création des Jeunesses musicales de France, et Claude Delvincourt au Conservatoire national, aidé Madame de Chambure pour la Société de musique d'autrefois. Elle avait tendu la main à beaucoup d'amis, sa grande bonté lui ouvrait les cœurs. Elle se passionnait pour les jeunes musiciens, surtout ceux qui pouvaient composer, improviser. Elle soutenait les compositeurs et était amie de plusieurs d'entre eux : Gabriel Fauré, son parrain, Messager, Saint-Saëns, les anciens élèves de l'École Niedermeyer (son arrière grand-père), et ceux qui étaient ses contemporains et ses cadets. Pendant la guerre 1939-1945, Marie-Louise Boëllmann ne s'avoua jamais vaincue. Elle suivit le Général de Gaulle dès le 18 juin 1940. De chez elle, à son piano, elle collabora à cette lutte clandestine. C'est grâce à elle et à Claude Delvincourt que les élèves du Conservatoire de Paris, qui étaient mobilisés pour le travail obligatoire en Allemagne nazie, purent échapper à ce départ forcé.

En 1945, elle fut citée à l'Ordre de la Division par le Général Juin, chef d'État Major Général de la Défense nationale. Cette citation qui comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec l'Étoile d'argent est la suivante : «*Marie-Louise Boëllmann, d'un dévouement à toute épreuve, a rendu de grands services à divers organismes de la Résistance, a facilité le départ en Angleterre de nombreux patriotes, a fourni des renseignements de source allemande de la plus haute importance*».

Marie-Louise Boëllmann a été arrêtée à son domicile par la Gestapo en juillet 1944 et conduite à la prison de Fresnes. D'une débrouillardise remarquable, elle réussit à s'échapper le 15 août 1944 d'un train qui était en partance (avec 3000 autres prisonniers), pour le camp de déportés de Ravensbrück. Son courage ne fut jamais ébranlé malgré sa santé très éprouvée par la guerre et par son action de Résistance, et elle continua sa carrière d'enseignante jusqu'en juillet 1977.

C'est en partant pour ses vacances d'été qu'elle décéda subitement à son passage à Zürich.

Marie Dufour, organiste à Lausanne

Jury

Benjamin Righetti

titulaire de l'orgue de l'église
Saint-François de Lausanne,
professeur à la Haute École de musique
de Lausanne
Suisse

Daniel Maurer

titulaire de l'orgue de l'église
Saint-Thomas de Strasbourg,
professeur au Conservatoire et à
l'Académie supérieure de musique de
Strasbourg-HEAR
France

André Rossi

professeur au Conservatoire à
rayonnement régional de Marseille,
titulaire de l'orgue de l'église
Sainte-Marguerite de Marseille
France

Vincent Dubois

président du jury,
directeur du Conservatoire
et de l'Académie supérieure de musique
de Strasbourg-HEAR,
organiste titulaire de Notre-Dame de
Paris
France

The members of the jury will be:

***Benjamin Righetti** (Switzerland) principal organist at Saint-François church in Lausanne and professor at Lausanne University of Music (HEMU)*

***Daniel Maurer** (France), principal organist at Saint-Thomas church in Strasbourg and professor in Strasbourg Conservatoire and Academy of Music*

***André Rossi** (France) professor at Marseille Regional Conservatoire, principal organist at Sainte-Marguerite in Marseille (France)*

***Vincent Dubois** (France) president of the jury, director of Strasbourg Conservatoire and Academy of Music, principal organist at Notre-Dame in Paris.*

Règlement

1 La Ville de Strasbourg institue le prix international Boëllmann-Gigout mis au concours par son Conservatoire. Ce prix est une récompense destinée, en exécution des dispositions testamentaires de Marie-Louise Boëllmann-Gigout, à encourager l'art de l'improvisation à l'orgue et la promotion de l'œuvre des deux compositeurs Léon Boëllmann et Eugène Gigout.

2 Il peut être décerné un premier prix d'improvisation et un premier prix d'interprétation. Si l'un ou l'autre des prix n'est pas décerné, la somme correspondante est reportée au budget de la Ville de Strasbourg en vue d'une attribution ultérieure.

3 Le concours est ouvert à tous les organistes français et étrangers âgés de moins de 35 ans le jour du concours. En cas d'un nombre insuffisant de candidats, le concours est reporté.

4 Les prix sont attribués à l'issue d'un concours se déroulant les 23 et 24 novembre 2019. Les modalités pratiques du concours sont communiquées aux candidats dès réception de leur demande d'inscription.

5 À l'issue des épreuves éliminatoires (demi-finale), le jury établit un procès-verbal des admissions aux épreuves finales du concours.

6 Le jury du concours est composé de deux personnalités musicales étrangères, deux personnalités musicales françaises et du directeur du Conservatoire de Strasbourg ou son représentant,

président. Le procès-verbal établi par ce jury, à l'issue de la finale, constitue le document faisant foi pour l'attribution et le versement du ou des prix par la Ville de Strasbourg.

7 Les jurys sont maîtres de leurs délibérations et de leurs modes de vote qui sont secrets. Les décisions des jurys sont sans appel.

Prix d'improvisation

8 Les épreuves éliminatoires (demi-finales) du Prix se dérouleront sur l'orgue Muhleisen du Conservatoire de Strasbourg ; la finale se déroulera sur l'orgue de l'église protestante Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg (près Sofitel). L'ordre de passage des candidats sera déterminé par tirage au sort.

9 La demi-finale a lieu à huis clos. Le programme comprend :

- les 2^e et 3^e mouvements d'une sonate en trio pour orgue, au choix, de Jean-Sébastien Bach ;
- une improvisation libre d'une durée de 5 minutes ;
- une improvisation en forme de choral suivie de 4 variations dans le style baroque allemand (sur un thème de choral imposé) ou une suite française en 5 mouvements dans le style classique français du XVIII^e siècle (sur un texte grégorien imposé).
Préparation de 15 minutes en loge, sans instrument.

10 L'épreuve finale est publique. Elle comprend 2 improvisations (préparation en loge de 20 minutes, sans instrument) :

- une improvisation d'une durée maximale de 10 minutes dans l'une des formes suivantes, au choix du candidat, sur des thèmes imposés : prélude et fugue, passacaille, sonate ;
- une improvisation libre de 10 minutes maximum sur un texte littéraire imposé.

Prix d'interprétation

11 Pour chacune des épreuves, les candidats disposeront de deux heures de répétitions. Ils pourront disposer, s'ils le demandent, d'un assistant.

12 Programme d'interprétation pour la demi-finale :

- Jean-Sébastien Bach : Prélude et fugue en la mineur BWV543 ;
- César Franck : Pastorale ;
- Léon Boëllmann : Intermezzo, extrait des *Douze Pièces op.16*.

13 Programme d'interprétation, pour la finale, sur l'orgue Kern de l'église protestante du Neudorf (Strasbourg):

- César Franck : Deuxième choral en si mineur, FWV38 ;
- Eugène Gigout : Toccata en si mineur ;
- une œuvre au choix du candidat.

Durée totale du programme : 30 minutes.

1 The city of Strasbourg has established the international Boëllmann-Gigout Prize, which will be awarded after a competition organised by the Conservatoire. The aim of the prize, as laid down in Marie-Louise Boëllmann-Gigout's will, is to encourage the art of organ improvisation, as well as to promote the works of composers Léon Boëllmann and Eugène Gigout.

2 A first prize for improvisation and a first prize for interpretation may be awarded. Should either of these prizes not be awarded, the prize sum would be reincorporated into the city budget to be awarded at a later date.

3 The competition is open to all French and foreign organists under the age of 35 on the day of the competition. Should the number of candidates be insufficient, the competition will be postponed.

4 Prizes will be awarded at the end of a competition held on November 23th and 24th, 2019. Competition guidelines will be sent to candidates once their application has been received.

5 After the first eliminatory round (semi-finals), the jury will draw up a list with the names of candidates selected for the finals.

6 The competition jury will be made up of senior musical figures, two foreign and two French, and the director of Strasbourg Conservatoire or his deputy as president of the jury. After the final round the jury will draw up a document

attesting the winner or winners of the prizes which will be awarded by the city of Strasbourg.

7 The jury have sole control over their decisions and voting methods, which are secret. The jury's decision is final.

Improvisation prize

8 The eliminatory round (semi-finals) will be played on the Muhleisen organ at Strasbourg Conservatoire; the finals will be played on the organ of Saint-Pierre-le-Jeune protestant church in Strasbourg. The order of candidates will be decided by drawing lots.

9 The semi-finals will be held in closed session. The set programme includes:

- the 2nd and 3rd movements of a trio sonata for organ by J.S. Bach, to be chosen freely by the candidate;
- a 5-minute free improvisation
- a choral improvisation followed by 4 variations in the German Baroque style (on a set choral theme) or a 5-movement French suite in the classical 18th-century French style (on a set Gregorian text).

Preparation time: 15 minutes, without an instrument.

10 The final round will be open to the public. It will include 2 improvisations (preparation time: 20 minutes, without an instrument):

- an improvisation of 10 minutes at most on a given theme and built on

- one of the following forms: prelude and fugue, sonata, passacaglia;
- a free improvisation of 10 minutes at most on a set literary text.

Interpretation prize

11 For each of these pieces, candidates have a two-hour rehearsal slot. They may have the help of an assistant.

12 Interpretation programme for the semi-finals:

- J.S.Bach, Prelude and fugue in A minor BWV543;
- César Franck: Pastorale;
- Léon Boëllmann: Intermezzo from *Twelve Pieces op.16*.

13 Interpretation programme for the finals at Saint-Pierre-le-Jeune protestant church in Strasbourg:

- César Franck: Second choral in b minor;
- Eugène Gigout: Toccata in b minor;
- one piece freely chosen by the candidate.

Total duration of the programme: 30 minutes.

< conservatoire

Conservatoire
Cité de la musique et de la danse
1 place Dauphine
67076 Strasbourg Cedex - France
www.conservatoire.strasbourg.eu
Téléphone : +33 (0)3 68 98 51 00
conservatoire@strasbourg.eu